



Yvorne Grandeur Nature

Yvorne est la première appellation viticole de Suisse à se préoccuper de développement durable

Le projet Yvorne Grandeur Nature fédère tous les vigneronns pour travailler ensemble à une viticulture respectueuse de la nature et de la biodiversité végétale et animale.

Yvorne, le 8 juin 2022 – Innovant et fédérateur, le projet Yvorne Grandeur Nature passe à la vitesse supérieure avec la signature par l'immense majorité des producteurs de vins de l'appellation d'un cahier des charges de développement durable. La démarche vise une viticulture respectueuse de l'environnement, avec des méthodes de culture qui multiplient la biodiversité des plantes et des animaux. Elle bénéficie du soutien financier de la Fondation MAVVA et des experts de la Haute École spécialisée de Changins qui siègent dans un comité scientifique.

Imaginé il y a quatre ans par Philippe Gex, du Domaine de la Pierre Latine, et son nouveau propriétaire, André Hoffmann, Yvorne Grandeur Nature (YGN) veut transformer les cinq cents parcelles de l'appellation en modèle de développement durable, respectueuse de la nature, de sa flore, de sa faune et de ses habitants. Il ne s'agit pas uniquement de cultiver en mode bio mais bien de tenir compte de l'entier de l'écosystème qui entoure le vignoble, des forêts aux cours d'eau, des animaux aux humains.

Le marché est en quête de sens, particulièrement dans le segment des vins correctement payés où évoluent les crus suisses. Les acheteurs veulent de la qualité mais aussi l'assurance que l'histoire que le vin raconte est authentique, honnête, respectueuse. Cette clientèle jeune, urbaine, idéaliste ne peut qu'être séduite par une appellation entièrement soucieuse de développement durable.

L'association fondée en novembre 2019 a d'abord mandaté le biologiste Raymont Delarze, du Bureau d'études biologiques à Aigle, pour réaliser une étude et un inventaire de l'écosystème vuarnéran où vivent 384 espèces de fleurs dans le vignoble, de multiples espèces d'oiseaux, des insectes, des papillons, des reptiles, dont plusieurs sur la liste rouge nationale des espèces menacées. Pour le biologiste, le «milieu est à la fois très riche et à la fois très menacé». Depuis, le biologiste suit le projet comme conseiller scientifique au sein du comité de spécialistes.

Il a fallu ensuite imaginer comment convaincre les quelque 150 vigneronns de l'appellation à adhérer au projet, dans une démarche progressive mais contraignante. Avec l'aide de la HES-SO de Changins, un cahier des charges très précis a été rédigé en 22 points (voir annexe). Pour chacun d'eux, trois types de mesure sont proposées, une mesure de base, une intermédiaire et une avancée. L'exploitant est tenu à suivre les premières en 2022 déjà, et de choisir également une mesure intermédiaire. Il a droit à un joker.

De son côté, la HES-SO de Changins cartographie le vignoble d'Yvorne pour y noter le potentiel de mécanisation, le régime hydrique et azoté, le potentiel de stockage du carbone organique, le potentiel de biodiversité végétale et animale, le risque d'érosion et les transmissions de produits phytosanitaires.

L'école participe également à la création du label Yvorne Grandeur Nature et à l'étude des levures indigènes présentes sur le territoire et les caves d'Yvorne.

Développement de la biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion des ressources en eau, durabilité socio-économique, mesures de formation continue sont autant de thèmes que suivra le projet au cours des prochaines années. Parce que produire du vin est une chose, protéger la population, les vigneronns comme les soucis des champs, les orlayas à grandes fleurs, les bruants zizi, les linottes mélodieuses, les papillons azurés porte-queue ou le célèbre lézard vert local, c'est encore mieux.

Renseignements complémentaires :

Philippe Gex, président d'YGN	079 413 50 45
Jean-Daniel Suardet, responsable technique des vignobles Schenk	079 626 00 14
Conrad Briguet, directeur de la HES-SO de Changins	022 363 40 69

Annexe I

Diverses mesures du cahier des charges

1. Enherbement du vignoble

- a. Couverture du sol : travail du sol pas autorisé, fauche pas autorisée avant le 15 juin (MA¹)
- b. Désherbage : herbicides interdits (MA)

2. Gestion des sols

- a. Prévention des atteintes physiques : niveau d'humus satisfaisant (MB)
- b. Erosion : bande herbée horizontale perpendiculaire dans les vignobles en pente (MS)
- c. Gestion du sol entre les plantations : plus d'une saison de repos avec jachère florale ou couvert d'engrais verts (MA)
- d. Travail du sol : pas de travail du sol toute l'année pour les vignes mécanisables (MA)

3. Fertilisation

- a. Fertilisation : seuls des amendements organiques ou des matières minérales naturelles non transformées et zone témoin (MB)
- b. Valorisation des sous-produits vinicoles : apport de marc au sol et compostière commune pour tous les viticulteurs (MS)

4. Eau (irrigation et protection des eaux)

- a. Irrigation : améliorer la capacité de rétention pour pouvoir renoncer à l'irrigation des vignes adultes, à travers l'enherbement et le taux de MO (MA)
- b. Protection des eaux : zone tampon non traitée dans les endroits à risque, utilisation de cépages résistants aux maladies (MA)
- c. Station de lavage commune (MS)

5. Protection de la vigne

- a. Techniques de pulvérisation : abandon des traitements à haute pression, préférence aux atomiseurs, aux jets portés, ou aux drones (MB)
- b. Protection contre les oiseaux : utilisation exclusive de filets latéraux (MB)
- c. Lutte contre les drosophiles : mesures prophylactiques privilégiées, sinon seul le kaolin sera autorisé (MB)
- d. Protection de l'utilisateur : les produits de niveau 3 dans l'index phytosanitaire pour la viticulture interdits, sauf le soufre de poudrage (MB)
- e. Mesures contre les maladies des bois : souches mortes arrachées, vieux bois sortis des parcelles, tas de bois pour la biodiversité sans bois de vignes (sarments autorisés). (MB)
- f. Choix des produits phytosanitaires : pas de produits qui présentent un potentiel de risque particulier (MB)
- g. Stratégie de lutte contre les maladies et les insectes : plus de produits systémiques ou pénétrants après le stade de nouaison du raisin (MB)

¹ MB=mesure de base / MI=mesure intermédiaire / MA=mesure avance / MS=mesure spécifique

6. Biodiversité

- a. Surfaces de promotion de la biodiversité : les surfaces de promotion de la biodiversité doivent représenter 20% au minimum de la surface agricole utile. Le niveau de qualité II est atteint sur 10% de la surface de l'exploitation. (MA²)
- b. Structures pour la biodiversité : si mise en place d'éléments de structure pour la biodiversité, concertation avec le comité scientifique d'YGN. Les structures doivent être entretenues. (MI)
- c. Diversité floristique : mesures pour favoriser l'établissement d'espèces cibles adaptées au contexte de la parcelle. Multiplication et récolte de semences ou de propagules végétatives d'espèces cibles pour introduction dans d'autres parcelles (MA)

7. Cépages résistants

- a. Implantation de cépages résistants : le long des surfaces sensibles et au minimum sur 10% de la surface du domaine (MA)

8. Collaboration à la recherche

- a. Participation à des études spécifiques : l'exploitant accepte de participer à des événements de vulgarisation publique et participe régulièrement à des journées de visites et d'échanges avec les autres exploitants. (MA)

² MB=mesure de base / MI=mesure intermédiaire / MA=mesure avance / MS=mesure spécifique

Annexe II

Les partenaires du projet



Fondation MAVA

Créée en 1994 par le Dr Luc Hoffmann, la Fondation MAVA s'engage en faveur de la protection de la nature. La fondation de famille, basée en Suisse, avec un bureau régional à Dakar (Sénégal), mettra un terme à ses financements cette année. Mais le projet YGN est assuré à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs.

Présidée depuis 2010 par André Hoffmann, la fondation s'assure que l'impact des projets qu'elle finance soit durable et que les acteurs clés puissent poursuivre leurs activités même après la fin des financements en 2022.



La HES-SO Changins

La Haute Ecole de viticulture et d'œnologie de Changins fait partie de la HES-SO. Elle prodigue un enseignement professionnel proche de la pratique. Elle réalise également dans ce but des projets de recherche appliquée au service de la profession, visant à répondre aux besoins actuels et au défi des futures vigneronnes et œnologues.

Avec Serena Fantasia, Thierry Heger, Jean-Philippe Burdet, Matteo Mota, Frédéric Lamy et Dorothea Noll, elle a contribué à la « Création d'un modèle de développement durable à l'échelle d'une appellation viticole (Yvorne) » et à ses 22 mesures.



Raymond Delarze

L'administrateur et fondateur du Bureau d'études biologiques d'Aigle est docteur en biologie de l'Université de Lausanne. Il mène également une étude à Fully sur le terroir de la petite arvine, et à Lavaux pour le compte de la Fondation Bovard. Il est également l'auteur de nombreuses d'études et d'une série de livres, dont le « Guide des milieux naturels de Suisse : écologie, menaces, espèces caractéristiques », qui en est à sa dixième édition.

Annexe III



Le vignoble d'Yvorne

La prestigieuse appellation Yvorne recouvre 151 hectares de vignes sur Yvorne, auxquels s'ajoutent 7 hectares au lieu-dit de l'Ouille, sur la commune de Corbeyrier. C'est la troisième plus grosse commune viticole vaudoise derrière Bourg-en-Lavaux et Gilly.

Sur ces 158 hectares, 77% sont aujourd'hui plantés en chasselas, 13% en pinot noir et 10% en divers cépages. 75% de la surface est mécanisable.

Un tiers de la surface est cultivée par les 110 sociétaires de la coopérative des Artisans Vignerons d'Yvorne, un autre est pris en charge par les maisons de négoce Obrist, Badoux ou Hammel. Le dernier tiers est travaillé par des vigneron-encaveurs.

*130ha qui ont rejoint
sont membres*

Annexe IV

Plaquette Yvorne Grandeur Nature ci-jointe.